

Motion de soutien à la réduction des activités de parachutage sur l'aérodrome de Lannion

Une entreprise de parachutage est en place sur l'aérodrome de Lannion depuis 2016, son activité n'a pas cessé de s'intensifier jusqu'à aujourd'hui et se situe au-delà de ce qui avait été annoncé à ses débuts.

L'avion de largage utilisé depuis 2017 est un Pilatus propulsé par un moteur de 650 chevaux qui peut effectuer jusqu'à 20 rotations quotidiennes, en semaine comme les week-ends et jours fériés, au printemps et pendant la période estivale. Ces vols se déroulent par beau temps, en même temps que les activités extérieures des habitants.

Les sons produits se dispersent très largement au sol, de manière quasi-permanente du fait du spectre sonore induit par la rotation de l'hélice. On estime que le bruit de cet avion est audible à 7km de distance, de part et d'autre de sa trajectoire.

Afin d'effectuer le plus grand nombre possible de rotations (plus de 1 200/an), le Pilatus est constamment en poussée maximale pour atteindre rapidement une altitude de 4 000 mètres à laquelle sont largués les parachutistes. La descente se fait dans les mêmes conditions, de sorte qu'une rotation peut s'effectuer en 18 minutes et s'enchaîner avec une autre.

La très forte intensité de ces phases d'ascension et de descente (on parle d'un avion ascenseur) explique la portée de ce bruit intrusif. Le survol systématique des mêmes zones et la répétition des vols tout au long de la journée caractérisent le parachutisme.

Ce niveau de bruit modifie le paysage sonore de notre région et un nombre croissant d'habitants considère que leur cadre de vie est fortement dégradé, parfois leur santé en raison d'effets somatiques indirects (stress) pour les plus fragiles d'entre nous. Cette pollution sonore a déjà conduit au moins trois familles de la région à déménager.

Un Pilatus équivaut en terme de puissance et de bruit à un groupe de 180 tondeuses à gazon, qui circulent librement au-dessus de nos habitations.

Le conseil municipal de Lannion exprime son soutien à l'association « Rendez-nous le silence dans le Trégor ».

Les élus réaffirment leur attachement à un développement harmonieux du territoire, conciliant activité économique et qualité de vie des habitants. Ils souhaitent aider l'association à poursuivre ses efforts pour trouver des solutions durables dans le respect du cadre légal en vigueur.

Le conseil municipal de Lannion s'engage à :

1. Faciliter le dialogue entre toutes les parties prenantes, notamment via la commission consultative de l'environnement
2. Solliciter l'intervention des députés de la 4ème et 5ème circonscription des Côtes d'Armor pour examiner la possibilité d'une évolution législative permettant une meilleure régulation des activités générant des nuisances sonores aériennes
3. Oeuvrer à la révision de la charte au sein de la commission consultative de l'environnement, en vue d'établir un compromis satisfaisant pour tous.